



Don manuel d'une personne de 86 ans

Par **Aneth**, le **07/03/2014** à **23:52**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politesse**

Ma mère a 86 ans, saine d'esprit , elle voudrait me faire une donation maintenant pour éviter trop de frais de succession.

Quel montant maximum a-t-elle le droit de me donner sans frais d'imposition ?

Si elle ne peut pas me le donner à moi (sa fille, 50 ans), a-t-elle le droit de le donner à sa petite-fille (15 ans) ?

Merci pour vos réponses.